

des outils de travail  
élaborés et diffusés coopérativement.

# 10 fiches pour que votre classe puisse travailler sur le recensement de la population de 1982

Ces fiches sont proposées par un module de travail du groupe départemental du Haut-Rhin du Mouvement Ecole Moderne-Pédagogie Freinet, afin d'inciter un maximum d'enseignants à rendre possible dans leur classe une activité de recherche sur le recensement de 1982.

En vue de parfaire les fiches proposées, de les compléter par d'autres pistes, ce module de travail souhaite recevoir vos critiques, vos suggestions, des comptes-rendus de travaux d'élèves (dont il pourra en être fait retour si nécessaire)...et vous remercie vivement pour votre attitude coopérative.

Adresse de contact: Lucien Buessler 14, rue  
Jean Flory 68800. Thann.

Les dix fiches  
sont à détacher et à copier  
en deux pour obtenir des fiches  
directement utilisables

## Recensement de la population

Ces fiches d'information et de travail s'adressent aux élèves des classes de cours moyen, de 6e et de 5e, aux C.P.P.N. et aux classes des Sections d'Education Spécialisée

# le 31<sup>e</sup> recensement général de la population

## A QUOI SERT UN RECENSEMENT DE LA POPULATION ?

Un recensement permet de recueillir des informations chiffrées sur

- la population en général (sexe, âge, famille, nationalité, niveau d'instruction)
- la population active (profession, branche d'activité, qualification, statut professionnel)
- les ménages (nombre de personnes, conditions de logement)
- les migrations des personnes à l'intérieur du pays et en provenance de l'étranger

Ce sont des informations indispensables pour mieux connaître la réalité démographique, économique et sociale. Ces informations sont largement utilisées lorsqu'il s'agit de prendre des décisions pour la vie au niveau d'une commune, d'un département, d'une région ou du pays.

### QUI DECIDE ET QUI EXECUTE LE RECENSEMENT

La décision d'exécuter un recensement général de la population est prise par le Gouvernement. Elle est annoncée par un décret qui fixe les dates et précise certaines modalités pratiques.

Ce sont les mairies qui doivent exécuter le recensement de la population.

Mais le recensement est préparé par l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui contrôle également le bon déroulement des opérations.

Après la collecte des renseignements c'est aussi l'I.N.S.E.E. qui assure le dépouillement des questionnaires et qui établit les tableaux statistiques qui résument les réponses recueillies.

Le dépouillement de toutes ces feuilles d'enquête demande beaucoup de temps.

Le recensement aura lieu au mois de mars mais on ne connaîtra les premiers résultats qu'au mois de décembre 1982: c'est un décret du Gouvernement qui annoncera le nombre d'habitants de chaque commune.

Ce nombre sera la population égale.

Les autres résultats du recensement seront communiqués en 1983 et en 1984, au fur et à mesure de l'avancement du dépouillement des différentes réponses.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

### 1. historique

Le 1er essai de dénombrement fut réalisé sous Louis XVI. Cependant, mis à part le recensement nominatif du Québec en 1665, ce n'est guère que dans la 2e moitié du 18ème siècle qu'ont été effectués les premiers recensements modernes: Finlande (1749), Suède (1750), Norvège et Danemark (1769), Etats-Unis (1790), Grande-Bretagne (1801).

En France avant la Révolution, il n'existe pratiquement que des évaluations tirées de l'état des "feux" ou des paroisses (sous les règnes de Saint-Louis, Charles VI, Charles VIII), de l'état des provinces (Colbert), ou des mémoires des intendants (XVIIIe s.).

### 2. le premier recensement moderne

En application de la loi du 22-7-1791, un recensement préparé par Lucien Bonaparte et Chaptal eut lieu en 1801: il permit de dénombrer plus de 33 millions d'habitants dans les 98 départements de l'époque.

### 3. périodicité des recensements

Ce devint une coutume en France d'effectuer les recensements tous les 5 ans. Seuls les recensements de 1916 et de 1941 n'ont pas été effectués, à cause des guerres. L'après-guerre a vu cette cadence rompue.

On a réalisé 5 recensements séparés par des intervalles de 8, 8, 6 et 7 ans.

### 4. le recensement à l'étranger

L'Allemagne fédérale a réalisé des recensements d'après-guerre en 1950, 1961, 1970; l'Italie en 1951, 1961, 1971; la Belgique en 1947, 1961, 1971; le Royaume-Uni en 1951, 1961, 1971; les U.S.A. en 1950, 1960, 1970.

## recensement de la population

36

### 5. importance du recensement en France

Le recensement en France est l'unique moyen de connaître et d'analyser le développement démographique à l'échelon régional et urbain.

Le recensement de 1975 fournit des données peu élaborées, mais précieuses pour le VII<sup>e</sup> Plan. Entre 1975 et 1981, tous les pays du Marché commun réaliseront un recensement

### 6. organisation du recensement de 1975

#### a) les agents

Plus de 100 000 agents recenseurs ont été recrutés pour le recensement de 1975. Chaque agent recense environ 500 personnes.

Toute personne était obligée de répondre avec exactitude, aux questions qui lui étaient posées.

#### b) le coût

Le recensement de 1975 a coûté moins de 4F. par habitant.

### 7. utilisation des renseignements

Ces renseignements ne sont utilisés que pour l'établissement de tableaux statistiques anonymes et ne peuvent servir en aucun cas à des fins fiscales ou pour un contrôle administratif quelconque. Les résultats du dénombrement, obtenus par comptabilisation des bulletins individuels, sont authentifiés par un décret et prennent, de ce fait, le nom de population légale.

De nombreux textes législatifs s'y réfèrent notamment dans les domaines suivants:

- subventions de l'Etat aux collectivités locales
- élections municipales, détermination du nombre des emplois communaux
- traitement et indemnités des fonctionnaires des

recensement de la population

- collectivités locales
- règles d'adjudication des marchés
- plans et travaux d'urbanisme, etc...
- impôts et taxes
- législation des loyers
- hygiène, nombre d'officines de pharmacie.

8. remarques

Un recensement dit complémentaire, peut être effectué dans les communes en forte expansion.

source: QUID 1981

pour mieux comprendre...  
explication de quelques mots:

un décret:  
un décret est une décision du chef de l'Etat ou du gouvernement.  
les textes des décrets sont publiés dans le Journal Officiel de la République Française.

une étude démographique:  
c'est une étude qui concerne la population d'un pays, d'une région ou d'une commune.

un plan (le 7e plan, ou le 8e plan):  
le Gouvernement prend des décisions pour organiser et diriger l'activité de l'industrie, du commerce, de l'agriculture du pays. L'ensemble de ces décisions forme un "plan". en France, depuis la fin de la guerre de 1939/1945 il y a eu plusieurs plans" (huit plans).

Recensement de la population

Durant la période du recensement de la population, une personne se présentera chez vous, à votre domicile, pour vous remettre les questionnaires du recensement.

Cette personne est un agent-recenseur.

L'AGENT-RECENSEUR

Vous pouvez profiter de son passage dans votre famille pour vous intéresser à ce qu'il fait: remettre les imprimés, donner les explications nécessaires, aider à compléter certaines rubriques, puis rechercher les questionnaires complétés, etc...

Mais il y a des aspects de son travail que vous ne pouvez pas voir et il peut être intéressant d'interviewer une personne qui fait le travail d'agent-recenseur. Peut-être même acceptera-t-elle de venir un moment dans votre classe. Dans ce cas prévoyez en avance les questions que vous souhaitez lui poser.

Voici quelques pistes pour vous aider à préparer cet interview.

1. combien de personnes l'agent doit-il visiter? lui remet-on une liste nominative et des adresses ou bien lui indique-t-on un quartier? comment ce quartier est-il délimité? par exemple quelles sont les limites du quartier où se situe l'école?
2. en combien de temps l'agent-recenseur doit-il avoir terminé ce travail? à qui doit-il remettre les fiches complétées?
3. être agent-recenseur n'est pas un métier: c'est un travail occasionnel. qui peut être agent-recenseur? reçoit-il des informations, une formation spéciale, pour faire ce travail? qui donne ces informations ou cette formation?

Recensement de la population

4b

Interview de l'agent-recenseur (suite)

4. le travail de l'agent-recenseur n'est pas un travail bénévole, c'est un travail payé. est-il payé d'après le temps passé? est-il payé selon un autre mode de calcul? lequel?
5. les personnes acceptent-elles facilement de laisser entrer l'agent-recenseur chez elles? quand les personnes sont absentes pour une courte durée, l'agent est-il obligé de revenir? et si les personnes sont absentes pour une longue période, comment obtient-il les renseignements qui les concernent?
6. l'agent-recenseur a-t-il le droit de raconter ce qu'il a vu dans les familles? est-il puni s'il le fait? quand des personnes ne semblent pas dire la vérité, que fait-il?

PENDANT LA PERIODE DU RECENSEMENT  
il en sera question  
à la radio  
à la télévision  
dans les quotidiens  
dans les revues  
à l'affichage

qu'en dit-on? qu'en montre-t-on?

Réunissez des coupures de journaux,  
des articles de revues,...

.... pour constituer un dossier

faire  
un dossier

5

Recensement de la population

LA COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS:  
LE BULLETIN INDIVIDUEL

Pour chaque logement il faut remplir une feuille de logement (imprimé numéro 1)  
Sur cette feuille de logement il faut donner, entre autres renseignements, la liste de toutes les personnes qui habitent dans ce logement.

Ensuite on remplit, pour chacune de ces personnes et même pour les enfants en bas âge, un bulletin individuel (imprimé numéro 2).

Regardez bien ce bulletin, par exemple le vôtre qu'apporte l'agent-recenseur lors de son passage dans votre famille, ou l'imprimé que vous avez pu obtenir à la mairie pour l'étudier en classe (on peut en faire des photocopies si la mairie ne peut pas vous donner plusieurs exemplaires)

1. quelles sont les renseignements que l'on demande sur l'identité de la personne (questions n° 1, 3, 4 5, 6)
2. on pose des questions concernant le domicile actuel et le domicile précédent (questions n° 2 et 7). quelles conclusions peut-on en tirer?
3. les questions n° 8, 9 et 10 concernent la formation scolaire: par qui est-elle à remplir? pourquoi pas par les moins de 16 ans?
4. les questions n° 11 à 18 concernent l'activité professionnelle.  
il y a trois situations possibles selon que la personne exerce ou n'exerce pas d'activité professionnelle (voir 11, 17 et 18)

6

Recensement de la population

LA PRESENTATION DES RESULTATS

Le dépouillement des réponses aux questionnaires du recensement apporte de nombreux renseignements chiffrés qui sont résumés dans des tableaux.

Il faut extraire les renseignements qui vous intéressent. Par exemple si vous vous intéressez au nombre de téléphones installés dans votre commune il faut rechercher cette indication dans les tableaux de l'I.N.S.E.E. pour votre commune. Mais il faut aussi rechercher dans ces tableaux le nombre de logements.

Pour que des comparaisons avec d'autres communes ou avec les résultats des années passées deviennent faciles à comparer, il faut les exprimer en pourcentage (en %).

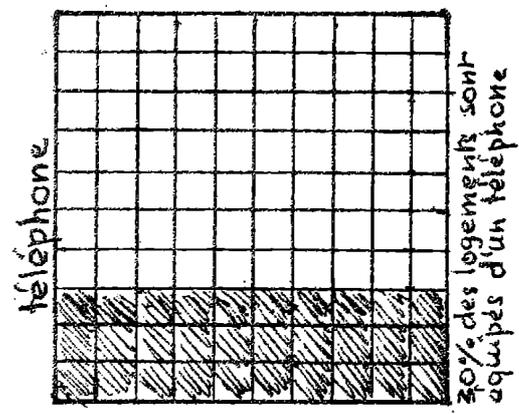
par exemple si 45 logements sur 150 ont le téléphone, on calcule le taux en % de cette façon:  $\frac{45 \times 100}{150} = 30\%$

Mais pour que les résultats soient encore plus parlants et plus facilement comparables, on peut les représenter sous forme de graphiques

une représentation graphique facile et parlante:

un carré de 10 sur 10 soit 100 petits carrés chacun correspondant à 1%.

(utilisez des couleurs vives)



## Recensement de la population

### LE CONFORT DE L'HABITAT EN 1982

De nombreuses enquêtes sont possibles au niveau de la classe au au niveau de l'école (plusieurs classes). Les résultats de ces enquêtes peuvent être comparés avec les informations recueillies lors des recensements.

Lors du recensement il faut remplir une feuille pour chaque logement (c'est l'imprimé n°1) En page 4 ce cet imprimé il y a une série de questions sur LA COMPOSITION ET L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT.

-quels sont les différents éléments de confort d'un logement pris en considération par le recensement? faites-en la liste d'après la page 4 de l'imprimé n°1

-parmi ces éléments de confort retenez-en deux ou trois qui vous intéressent plus particulièrement. préparez un petit questionnaire et interrogez les élèves de votre classe et des classes voisines (de façon à avoir le plus grand nombre possible de réponses: une statistique est toujours plus significative quand elle tient compte d'un grand nombre de réponses).

-pour chaque question faites un tableau sur ce modèle

nombre de personnes interrogées	.....
(une par logement)	
nombre de logement équipé de ....	..... soit .... %

-maintenant il est intéressant de comparer votre résultat avec ceux des recensements de 1968, 1975 (et 1982 lorsque ils seront connus).vous pouvez obtenir ces résultats en écrivant à l'Observatoire Economique de l'I.N.S.E.E. de votre région (voir adresse dans ces fiches)

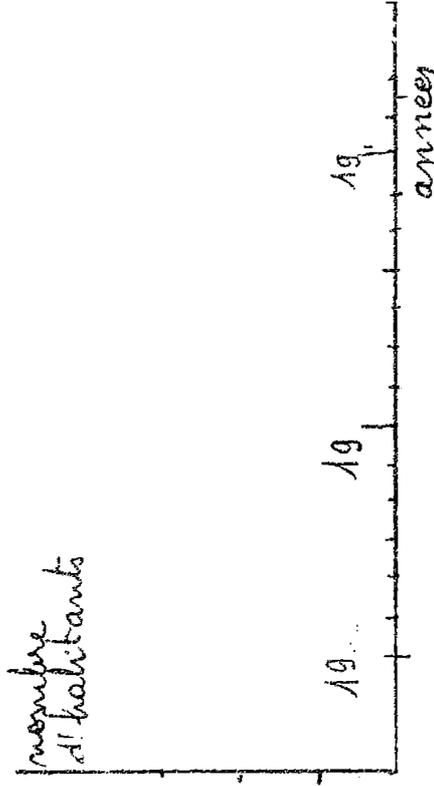
cherchez dans les résultats des recensements les renseignements qui vous intéressent, présentez-les de la même façon que les renseignements de votre propre enquête.

## Recensement de la population

### EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

Demandez à la mairie de votre localité de vous communiquer le nombre d'habitants de la commune lors des derniers recensements (1975, 1968, 1962, .... plus vous pourrez remonter dans le temps, plus votre travail sera intéressant).

Faites figurer ces nombres sur un graphique (demandez conseil au maître).



Tracez la courbe. La courbe permet de montrer visuellement l'évolution du nombre d'habitants de la commune. Par exemple, on voit immédiatement si dans les dernières années la population est en augmentation, en diminution ou stationnaire. Qu'en est-il pour votre commune?

Si elle est en augmentation

-cherchez à en connaître les raisons en interrogeant ceux qui connaissent le village de longue date comment cette augmentation se traduit-elle au niveau de la vie dans la commune:

## Recensement de la population

88b

(évolution du nombre d'habitants-suite du recto)

- .y a-t-il des constructions récentes? des lotissements? de nouveaux quartiers?
- .si vous avez la possibilité de comparer deux plans de la commune: par exemple un plan très récent et un autre datant d'il y a 10 ou 20 ou 30 ou ... ans, vous pourriez essayer de vous rendre compte si cette évolution de la population se traduit par une extension de la surface occupée par la ville ou le village, dans quelle direction se fait cette extension? pouvez-vous l'expliquer?
- .si vous êtes dans une école élémentaire renseignez vous auprès du directeur sur le nombre d'élèves actuel dans l'école et comparez ce nombre avec ceux d'il y a 10, 20, 30, ...ans (mais attention il y a 20 ans les élèves ne partaient pas au Collège)

Si la population est en diminution

- .cherchez à en comprendre les raisons: questionnez vos parents, vos grands-parents s'ils sont de la commune, les anciens qui ont suivi la vie de la localité
- .faites le même travail que ci-dessus (carte, population scolaire)
- .regardez autour de vous: voyez-vous des maisons qui ne sont plus habitées en permanence ou plus habitées du tout? pourquoi? essayez de vous renseigner.
- .demandez à la mairie si quelque chose est envisagé au niveau de la commune pour essayer de garder les habitants, les jeunes par exemple, ou pour en attirer (création de lotissements, implantation d'entreprises, zone industrielle ou artisanale, ...)
- .des industries sont-elles venues s'installer dans votre commune? en quelle année?

Sur le graphique d'évolution de la population indiquez les dates importantes: apparition ou disparition d'industries, etc...

Quelles observations pouvez-vous tirer?

## Recensement de la population

### UTILISATION DES DONNEES DU RECENSEMENT PAR LA COMMUNE

Le recensement permet de connaître certains aspects de la vie dans la commune de façon précise. Les données du recensement ont-ils des conséquences pour la commune? Comment les résultats sont-ils utilisés ?

Pour le savoir faites une enquête à la mairie.

- 1/ les résultats du recensement sont-ils communiqués automatiquement à la mairie ou la mairie doit-elle les demander? à qui?
- 2/ quand le maire est en possession des résultats du recensement, qu'en fait-il?
  - .est-ce qu'il les communique au Conseil Municipal?
  - .est-ce qu'une commission les étudie
  - .ou ces résultats sont-ils tout simplement classés?
- 3/ si ces résultats sont pris en compte par la commune, ou s'ils ont une conséquence pour la commune, demandez dans quel domaine et quelles ont été les conséquences par exemple après le recensement de 1975 (au niveau du Conseil Municipal, travaux entrepris dans la commune, subventions obtenues,...)
- 4/ qu'est-ce que la commune attend du recensement de 1982
  - quelles sont les modifications qui interviendront ou qui risquent d'intervenir lorsqu'on connaîtra les résultats? ces résultats peuvent-ils peser sur la décision d'entreprendre certains travaux par exemple?

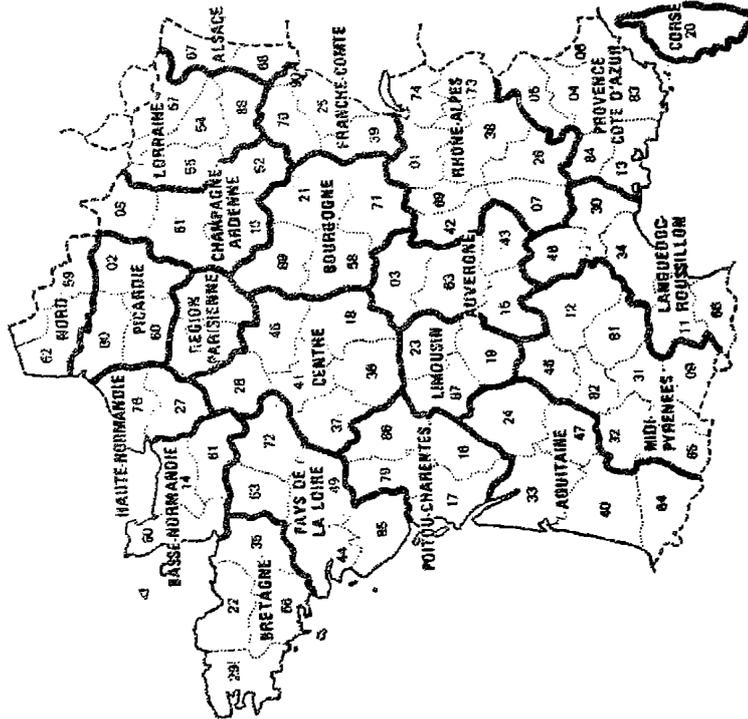
10a

## Recensement de la population

### L'I.N.S.E.E. PEUT VOUS FOURNIR DES STATISTIQUES CONCERNANT VOTRE COMMUNE

Dans chacune des 22 régions françaises, l'I.N.S.E.E., l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, a installé une Direction Régionale et un Observatoire Economique Régional.

On peut s'y adresser pour obtenir des informations statistiques concernant sa commune.



Source: I.N.S.E.E.

Ainsi, par exemple, l'Observatoire Economique d'Alsace peut livrer à la demande, pour chaque commune, une série de 25 tableaux publiés sur sept pages

Recensement de la population

10b

au prix de 1 franc la page. Ces tableaux sont issus de l'exploitation des recensements de la population.

Chaque école ou collège peut demander à l'I.N.S.E.E., en écrivant à l'Observatoire Economique de sa région, les tableaux qui concernent sa commune.  
De nombreuses recherches sont possibles à partir des données fournies par ces tableaux.

Voici les adresses utiles des Observatoires Economiques Régionaux de l'I.N.S.E.E.

ALACCIO	1, Résidence du Parc F. Federe - 20176 Ajaccio Cedex
AMIENS	2, rue Robert-de-Luzarchus - 80026 Amiens Cedex
BESANCON	«Le Major» 83, rue de Dole - 25042 Besançon Cedex
BORDEAUX	349, boulevard du Président-Wilson - 33073 Bordeaux
CAEN	13, rue Paul-Doumer - 14037 Caen Cedex
CLERMONT-FERRAND	52, avenue de Royat - 63400 Chamalières
DIJON	Immeuble Mercure, avenue Albert 1er - 21033 Dijon Cedex
LILLE	12, boulevard Vauban - 59800 Lille
LIMOGES	38, rue François-Chénieux - 87031 Limoges Cedex
LYON	165, rue Garibaldi - 69041 Lyon Cedex 3
MARSEILLE	343, bd Romain Rolland - 13297 Marseille Cedex 2
MONTPELLIER	Cité Administrative, ex-caserne Jo' - 34064 Montpellier Cedex
NANCY	15, rue du Général Hulot - 54029 Nancy Cedex
NANTES	5 et 6, boulevard Louis-Barthou - 44037 Nantes Cedex
ORLEANS	43, avenue de Paris - 45018 Orléans Cedex
PARIS	Tour Gamma A, 195, rue de Bercy - 75582 Paris Cedex 12
POITIERS	1, Place Aristide-Briand - 86000 Poitiers
REIMS	1, rue de l'Arbalète - 51084 Reims Cedex
RENNES	Immeuble Le Colbert, 35-36, place du Colonel 35031 Rennes Cedex
ROUEN	R. quai de la Bourse - 76043 Rouen Cedex
STRASBOURG	14, rue Adolphe Seyboth - 67084 Strasbourg Cedex
TOULOUSE	34, rue des 36 Ponts - 31054 Toulouse Cedex